

Non-titulaires, il est venu le temps des actes !

Edito

Alors que le contexte politique des élections présidentielles présageait une joute entre l'idéologie néolibérale et les idées d'extrême droite, **l'expression des Françaises et des Français dans les urnes a permis de considérer une troisième ligne progressiste qui propose des perspectives meilleures.** Même si le président Macron est réélu avec des promesses de politiques antisociales, les législatives projettent vers une politique de justice sociale.

Dans l'Education Nationale, **les résultats des concours internes montrent d'une façon éloquente la crise profonde du recrutement et le manque d'attractivité de la profession.** Pour preuve, les rectrices et recteurs d'académie s'emploient à des opérations de communication pour faire la promotion d'une campagne locale de recrutement de contractuel·es afin d'assurer les services d'enseignement en collège ou en lycée voire dans le premier degré. Ces campagnes sont appelées « *job dating* » dans l'académie de Versailles alors que le recteur de Toulouse lançait auparavant un SOS sur les ondes pour trouver des professeur·es remplaçant·es.

Le nouveau ministre de l'Education nationale est certes un symbole de rupture idéologique par rapport à Blanquer mais cela ne nous semble pas un signal suffisant pour un net changement de cap, son silence lors du déplacement de Macron à Marseille et son annonce de « grands débats » ne plaident pas en sa faveur. C'est la raison pour **laquelle le SNES-FSU exige une prise de position claire du nouveau ministre qui tendra vers une refondation de l'Ecole détruite par Blanquer.** Monsieur, l'heure est aux actes !

L'urgence dans l'Education est le dégel du point d'indice, l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires au niveau du taux d'inflation. Un recrutement massif d'enseignant·es titulaires et la titularisation des non-titulaires doivent être les priorités pour pallier la crise du recrutement et assurer un Service public de qualité.

Le SNES-FSU appelle les personnels à peser de tout leur poids dans les urnes lors des élections législatives. Avec vous, nous allons poursuivre les combats pour reconquérir pieds à pieds tous les acquis sociaux détruits pendant ce quinquennat !

Concours internes 2022 : le recrutement des personnels en crise !

Concours interne du Capes

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition par sections et options des **957 postes offerts** au concours interne du Capes.

Sections / options	(Admis) Académie de Clermont	Nombre de postes offerts
Arts plastiques	2	37
Documentation	1	30
Histoire et géographie	0	81

Sections / options	(Admis) Académie de Clermont	Nombre de postes offerts
Langues kanak : ajië	0	1
Langues kanak : drehu	0	1
Langues vivantes étrangères : allemand	1	35
Langues vivantes étrangères : anglais	3	134
Langues vivantes étrangères : chinois	0	7
Langues vivantes étrangères : espagnol	1	66
Langues vivantes étrangères : italien	0	10
Langues vivantes étrangères : néerlandais	Aucun candidat	1
Langues vivantes étrangères : portugais	0	7
Langues vivantes étrangères : russe	0	3
Lettres : lettres classiques	0	20
Lettres : lettres modernes	1	88
Mathématiques	1	202
Philosophie	0	40
Physique chimie	1	67
Sciences de la vie et de la Terre	0	60
Sciences économiques et sociales	0	42

Concours interne du Capet

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition par sections et options des **125 postes offerts** au concours interne du Capet.

Sections / options	(Admis) Académie de Clermont	Nombre de postes offerts
Biotechnologies option biochimie - génie biologique	0	5
Design et métiers d'art	0	5
Économie et gestion option communication, organisation et gestion des ressources humaines	0	23
Économie et gestion option comptabilité et finance	0	20
Économie et gestion option informatique et systèmes d'information	0	5
Économie et gestion option marketing	0	20
Sciences et techniques médico-sociales	0	12
Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique	0	10
Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique	0	11
Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique	1	14

En 2022, le Recteur de Toulouse et la Rectrice de Versailles ont utilisé divers outils de communication notamment un « *job dating* » dans le cadre d'un plan de recrutement pour pallier le manque de personnels enseignants, documentalistes et PSY-EN. Ces démarches confirment les analyses du SNES-FSU sur la **crise profonde du recrutement** aux niveaux national et académique.

Le bilan des concours internes montre la faiblesse des postes offerts et un nombre quasi nul de lauréats des concours dans l'académie de Clermont. Pour le CAPES interne, il y a **12 admis dans l'académie sur 957 offerts**. Au CAPET interne, un seul admis sur 125 postes offerts. Pour les collègues PSY-EN et CPE, les postes offerts aux concours internes restent faibles avec respectivement 50 et 70 postes au niveau national.

Les causes de la crise du recrutement sont diverses et variées : le manque de temps de préparation des concours, l'absence de formation et l'anxiété liée aux affectations lors du mouvement inter-académique. A ces éléments s'ajoute la crise de l'attractivité des métiers de l'enseignement (point d'indice gelé, salaires faibles, dégradation des conditions d'exercice des métiers, etc.).

Par conséquent, le SNES-FSU exige un dispositif de revalorisation de la profession, le dégel immédiat du point d'indice et une amélioration des conditions de travail pour endiguer la crise du recrutement. **Pour le SNES-FSU, ces revendications sont une urgence !**

Le SNES-FSU porte le mandat d'un **plan de titularisation** de l'ensemble des non-titulaires qui le souhaitent. Cela permettrait à la fois de pallier les difficultés de recrutement tout en résorbant la précarité dans la Fonction publique.

Congrès du SNES 2022 : des mandats offensifs !

Le SNES-FSU demande que les avancées préconisées dans le **décret n° 2016-1171 du 29 juillet 2016** soient rendues réelles partout sur le territoire national. Il exige le cadrage national de la gestion des non-titulaires aligné sur les pratiques des académies les plus favorables.

Pour le SNES-FSU, l'**évaluation professionnelle** doit tenir compte des conditions d'exercice spécifiques des personnels non-titulaires. A titre d'information, l'administration doit notifier aux collègues les voies et délais de recours en cas de difficultés.

Le SNES-FSU demande une considération particulière pour les **situations de grossesse, de maladie ou de handicap** avec l'exigence de la prolongation du contrat jusqu'à la fin du congé maternité en cas de grossesse.

Les conditions de **reclassement** des personnels titularisés doivent être revues avec une prise en compte totale de leur ancienneté.

Le SNES-FSU demande l'**abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique** qui déréglemente en particulier la gestion des non-titulaires en faisant un recours massif aux contrats et en renforçant les méthodes de néo-management. Le SNES-FSU réaffirme son attachement au « statut » de la Fonction publique et demande la mise en œuvre d'un **dispositif de titularisation** de toutes et tous les contractuel·les en poste ou au chômage, avec pour celles et ceux ayant au moins six ans d'ancienneté, une dispense des épreuves théoriques et une nomination comme stagiaire. Cette étape est sanctionnée par une titularisation selon les conditions en vigueur. Nous demandons également le rétablissement du dispositif de « **concours réservé** » avec une ancienneté de quatre ans et des critères d'éligibilité plus souples. Ces mesures doivent s'accompagner d'un abandon définitif du recours aux contrats pour résorber la précarité et ainsi assurer les besoins permanents du Service public d'Éducation.

Renouvellement des contrats

Le renouvellement des contrats est souvent un moment angoissant pour beaucoup de nos collègues. Le rectorat a envoyé un mail aux collègues non-titulaires dans les boîtes professionnelles pour une notification de l'ouverture **du serveur colibris**. D'ores et déjà, l'ensemble des non-titulaires enseignant·es, CPE et PSY-EN de l'académie doivent formuler leurs **vœux d'affectation** et saisir leur dossier de renouvellement en ligne sur la plateforme COLIBRIS.

Malgré la suppression des « GT affectations des non-titulaires » entérinée par la Loi de Transformation de la Fonction Publique, **les représentants du SNES Clermont interviennent régulièrement auprès de la DPE et de la DRH pour porter les réclamations individuelle et collective des collègues** afin d'obtenir des améliorations d'affectations difficiles. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à saisir la [fiche de suivi des non-titulaires](#) du SNES Clermont avant de nous la faire parvenir pour un accompagnement individuel efficace. Par ailleurs, le SNES-FSU continue de demander l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique pour un rétablissement du paritarisme donc de la transparence.

Journée de lutte contre la précarité

Le SNES et la FSU poursuivent la lutte contre la précarité dans la Fonction publique. **Un agent sur cinq est aujourd'hui non-titulaire dans les trois versants de la Fonction publique**, ce qui explique le rôle majeur que ces derniers jouent dans le fonctionnement des Services publics.

En revanche, ces personnels essentiels se voient imposer des conditions de travail de plus en plus difficiles avec des rémunérations en-dessous de leur qualification. La Loi de Transformation de la Fonction Publique accroît le recours massif aux contrats et la casse des « statuts ». C'est pourquoi le SNES et la FSU ont organisé **le 25 mai 2022 une journée nationale de lutte contre la précarité à Paris**. Cette journée d'actions a été portée par le secteur non-titulaires de Clermont lors du congrès académique du SNES et plusieurs de nos représentant·es se sont fortement investies nationalement pour sa réussite. Ce rassemblement a été un lieu de **dénonciation des conditions de travail et de rémunération difficiles des non-titulaires**. Des parlementaires nous ont apporté leur soutien pour défendre la cause des non-titulaires. Un plan de titularisation des non-titulaires qui le souhaitent est plus que jamais nécessaire pour résorber la précarité et en finir avec la contractualisation.

Toilettage du décret 86-83 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Dans la poursuite du casse du « statut » de la Fonction publique, le gouvernement se focalise dorénavant sur les dispositions générales applicables aux contractuels. Sur le plan sémantique, l'article 35 du décret 2022-662 remplace les mots « non-titulaire » par « contractuel ». Sous prétexte d'attribuer de nouveaux droits aux agents non-titulaires, le gouvernement installe l'**opacité** dans la gestion des personnels en cassant le paritarisme. Cela en dit long sur l'esprit de la Loi de la Transformation Fonction Publique qui consiste à faire de la « **contractualisation** » la norme tout en neutralisant le « statut ».

Le SNES-FSU ne se résout pas à un recrutement massif des contractuels et à une accentuation de la précarité dans la Fonction publique. Dans un souci de protection du « statut », un **plan de titularisation** des non-titulaires pour occuper tous les postes vacants et un recrutement de personnels titulaires à l'aune des besoins temporaires et permanents sont des demandes urgentes pour la FSU.

GRETA (Groupement d'Établissements d'enseignement, collèges, lycées et lycées professionnels)

Comme le prédisait la FSU au sujet de la **fusion des GRETA** à une plus grande échelle dans le cadre du CCRAFCA (Conseil Consultatif Régional Académique de la Formation Continue des Adultes), l'impact sur le recrutement des collègues s'est, *de facto*, dégradé. Les licenciements se multiplient et les conditions d'exercice vont de mal en pis. Les exemples de dysfonctionnements et de gestion inique des contrats des collègues sont légion dans l'académie de Grenoble. C'est pourquoi le SNES-FSU reste opposé à la fusion des GRETA de l'Auvergne en un seul GRETA au 1^{er} janvier 2023 pour prévenir les difficultés connues ailleurs.

Dans ce contexte, le SNES-FSU dénonce la forte précarité dans le Service public de la Formation Continue des Adultes qui est une mission de l'Education nationale effectuée dans les GRETA. En réalité, les personnels des Greta sont en grande majorité des contractuels et des vacataires car les postes sous « statut » ont été supprimés. Le SNES-FSU dénonce la dégradation des conditions de travail due en partie à une pression managériale. **Le SNES-FSU exige la réintégration de tous les personnels des GRETA dans la Fonction Publique d'Etat.**

Elections Professionnelles : en décembre 2022, votons et faisons voter pour le SNES et la FSU

Le SNES et la FSU sont mobilisés dans tous les combats qui consistent à améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents titulaires, non-titulaires ou contractuels dans la Fonction publique. Dans le même temps, la qualité du service public rendu reste une préoccupation. Pour défendre tous les personnels, le SNES-FSU a besoin de votre confiance lors des élections professionnelles pour non seulement confirmer sa représentativité reconnue au niveau des instances mais également permettre le déploiement de son expertise dans la défense des personnels. Le SNES et la FSU sont des acteurs quotidiens de la défense individuelle des collègues et leurs représentant es défendent également collectivement des droits des personnels comme lors du Groupe de Travail relatif aux conditions d'emploi des contractuels enseignants du 2nd degré du 15 juin 2022. C'est pourquoi, le SNES-FSU exige le dégel du point d'indices, un recrutement massif de titulaires pour pourvoir les besoins pérennes et un plan de titularisation des non-titulaires pour résorber la précarité dans la Fonction publique.

Nous contacter :

Par téléphone : 04.73.36.01.67 aux horaires de permanences du mardi au jeudi (14h-17h).

Par mail : s3cle@snes.edu ou bien nontit@clermont.snes.edu

Adhérer :

<https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2021-2022.html>